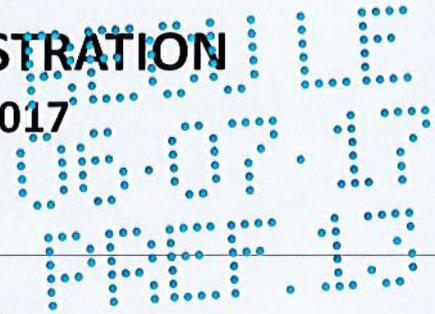


CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 20 juin 2017



DÉLIBÉRATION N° 2017-19

PROJECTIONS FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE

Le mardi 20 juin 2017 à 14h30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Michel **BISSIERE** - Mme Josy **CHAMBON** - Mme Paule **CONSTANT**
M. Geoffrey **DAVID** - Mme Christine **D'INGRANDO** - M. Pierre **DUSSOL**
M. Richard **GALY** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL**
M. Jean-Pierre **RICHARD**.

ÉTAIENT ABSENTS M. Robert **BENEVENTI** - Mme Chantal **EYMEOUD** - M. Roger **ROCCA**
OU EXCUSÉS M. Philippe **VARDON**.

ÉTAIENT M. Julien **AUBERT** par M. **GALY**
REPRÉSENTÉS Mme Françoise **BAUDISSION** par Mme **CONSTANT**
Mme Maria **CLAVERIE-RICARD** par Mme **D'INGRANDO**
M. Christian **ESTROSI** par M. **BISSIERE**
Mme Aurélie **FERRIER** par Mme **MARROU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération n° 2017-06 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du vendredi 10 mars 2017 adoptant le règlement des marchés à procédure adaptée,

VU la délibération n°2017-04 du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale du vendredi 10 mars 2017 adoptant le Budget Primitif 2017.

Considérant :

- Que la Régie Culturelle Régionale s'est vue confier par l'Assemblée Régionale une mission

de développement des échanges culturels visant à favoriser l'aménagement culturel du territoire et le rayonnement des activités d'intérêt régional. Ses missions s'orientent également vers les publics n'ayant pas habituellement accès à la culture.

Que le Festival International d'Aix-en-Provence est l'un des plus grands festivals d'arts lyriques européens et qu'il est souhaitable de partager, grâce à de nouveaux canaux médiatiques et aux dernières technologies numériques, ses productions avec des auditoires de toutes origines.

- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur constatant la convergence de ses objectifs avec ceux de ces structures qu'elle soutient, a souhaité que la Régie, son opérateur culturel, organise la retransmission d'un opéra du FIAL auprès de publics isolés géographiquement ou socialement.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

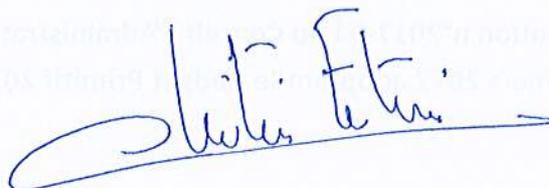
- De prendre en charge et d'organiser la retransmission sur écran géant en plein-air d'une représentation de l'opéra « Carmen » de Georges Bizet issue de la programmation du Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence dans six lieux de la région, le 6 juillet.
- De lui permettre de signer toute convention avec les structures concernées,
- De lui permettre de choisir six lieux dans la région, un par département. Les communes pressenties sont : Marseille (13), Évenos (83), Apt (84), Chorges (05), Nice (06) et Sisteron (04).
- Que Laurent Genre, détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles puisse embaucher les intermittents nécessaires.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget 2017.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Marseille, le 20 juin 2017

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Christian ESTROSI**

A handwritten signature in blue ink, reading "Christian Estrosi", with a long horizontal flourish extending to the right.